



Association cantonale vaudoise d'unihockey
1000 Lausanne

Coupe vaudoise Règlement 2018-2019

Juillet 2018



Index

Chapitre 1 : Dispositions générales	3
Chapitre 2 : Inscriptions	4
Chapitre 3 : Organisation de la compétition.....	5
Chapitre 4 : Qualification de joueur	7
Chapitre 5 : Lieux de compétition	8
Chapitre 6 : Pointage et résultats	9
Chapitre 7 : Arbitrage.....	10
Chapitre 8 : Cotisations et frais d'arbitrage.....	11
Chapitre 9 : Calendrier.....	12
Chapitre 10 : Organisation des finales.....	13
Chapitre 11 : Coupe romande	14



Chapitre 1 : Dispositions générales

Art. 1 **Organisation**

La Coupe vaudoise est organisée par Vaud Unihockey. La Coupe est dirigée par un membre du Comité cantonal élu à cet effet lors de l'Assemblée générale.

Vaud Unihockey a les pleins pouvoirs d'organiser, de modifier ou de suspendre la Coupe vaudoise pour les motifs qui lui sont propres. L'Association a cependant le devoir d'avertir les clubs de sa décision (dans le cas d'une suspension de la compétition).

Art. 2 **Domaine de validité**

Sont soumis à ce règlement :

- les équipes participant à la compétition (entraîneurs, joueurs et accompagnants)
- les arbitres officiant dans la compétition

Art. 3 **Calendrier**

La Coupe vaudoise se déroule parallèlement au championnat de swiss unihockey. Elle débute généralement en septembre et se termine au plus tard en juin (*voir « Chapitre 9 : Calendrier » – Art. 27 – p.12*).

Art. 4 **Règles de jeu**

La Coupe vaudoise se base sur les règles de jeu éditées par le règlement officiel de swiss unihockey. Des adaptations dans les règles de jeu peuvent être effectuées (*voir « Chapitre 3 : Organisation de la compétition » – p.5*).

Art. 5 **Responsabilités**

Vaud Unihockey décline toute responsabilité en cas de blessure, de vol ou tout autre incident dans le cadre de la Coupe, causé par un membre (joueur ou staff) d'une équipe participante ou une personne tierce.



Chapitre 2 : Inscriptions

Art. 6 **Inscriptions**

La Coupe vaudoise est ouverte à tous les clubs vaudois membres de Vaud Unihockey possédant des équipes licenciées et inscrites en championnat officiel de swiss unihockey, à l'exception des équipes inscrites en catégorie Juniors D qui peuvent être non licenciées.

Chaque club a la possibilité d'inscrire une ou deux* équipes par catégorie.

**Sous réserve d'acceptation par Vaud Unihockey.*

Art. 7 **Tableau de répartition**

Un tirage au sort avec ou sans tête de série selon le modèle de coupe et le nombre d'inscrits est réalisé pour établir les groupes par catégorie.

Après le tirage au sort, tous les clubs participants reçoivent un tableau de répartition pour la catégorie de coupe dans laquelle ils sont engagés.

Chapitre 3 : Organisation de la compétition

Art. 8 Délais et dates

Les délais et dates à respecter sont fixés par Vaud Unihockey et communiqués au début de la compétition aux clubs.

Art. 9 Catégories de jeu

La Coupe vaudoise se déroule pour l'heure sur petit terrain et est distribuée selon les catégories suivantes :

- Hommes, équipes évoluant sur petit ou grand terrain
- Dames, équipes évoluant sur petit ou grand terrain
- Juniors A (équipes évoluant sur petit ou grand terrain), B, C et D

Dans le cas où le nombre d'équipes d'une catégorie est insuffisant, Vaud Unihockey se réserve le droit de retirer la catégorie de la compétition.

Art. 10 Mode de jeu

Les matchs sont joués sous forme de « matchs individuels » sauf exception mentionnée sous *Chapitre 3 – Art. 12 – Alinéa « Coupe Juniors A, B et C »*.

Art. 11 Droit de jeu

Les équipes participantes sont tour à tour « à domicile » ou visiteurs lors des phases de poule. Dès les phases finales, l'équipe « à domicile » est choisie par tirage au sort.

Dans le cas où une équipe ne peut pas garantir l'organisation de ses matchs « à domicile », soit car la salle n'est pas correctement équipée, soit par la non disponibilité de la salle, elle peut renoncer à son droit de jouer « à domicile » et ne faire ses matchs qu'« à l'extérieur » lors de l'inscription.

Art. 12 Déroulement de la compétition

Les équipes inscrites sont classées selon leur catégorie d'inscription et sont réparties comme suit :

- Coupe Hommes
Groupes de 3, 4 ou 5 équipes ou plus (maximum 6) en fonction des inscriptions. Les équipes s'affrontent en matchs de poule sur un tour. Les premiers de chaque groupe, les meilleurs deuxièmes, et éventuellement meilleurs troisièmes, seront qualifiés pour les huitièmes de finales (ou quarts de finales suivant le nombre d'équipes participantes). En cas d'effectifs insuffisants pour former un groupe, il se pourrait qu'une équipe « invitée » soit admise pour compléter un groupe de quatre : deuxième équipe d'un club déjà engagé en Coupe ou équipe d'un club non vaudois mais limitrophe au canton.

A partir des huitièmes de finales, s'il y a suffisamment d'équipes inscrites, les matchs auront lieu sur confrontation directe. A chaque nouveau tour, un tirage au sort déterminera l'équipe « à domicile ».

- Coupe Dames
Si possible, et en fonction du nombre d'équipes, même mode que la Coupe Hommes.

- Coupe Juniors (A, B, C)
Si possible et en fonction du nombre d'équipes, même mode que la Coupe Hommes. Si toutefois le nombre d'équipes s'avérait insuffisant et, en fonction du nombre d'équipes inscrites, un ou deux groupes seront formés avec un match aller (et éventuellement un match retour). Puis des quarts de finales (si possible) auront lieu, suivi des demi-finales et de la finale.
- Coupe Juniors D
Pour cette catégorie, les phases de poule peuvent se dérouler sous la forme d'une ou plusieurs rondes. Un ou plusieurs clubs seront désignés, d'entente avec les autres clubs inscrits dans cette catégorie, pour accueillir les rondes.

Art. 13 Temps de jeu

Le temps de jeu peut différer selon la phase dans laquelle une équipe se trouve :

- **Phases de qualification**
Pour les catégories Hommes, Dames et Juniors A, le temps de jeu sera de 3 x 20 minutes* non effectives avec un temps de pause de 10 minutes. Seules les trois dernières minutes de la dernière période seront chronométrées de manière effective.

Pour les catégories Juniors B, C et D, le temps de jeu sera de 2 x 20 minutes non effectives avec un temps de pause de 5 minutes. Seules les trois dernières minutes de la dernière période seront chronométrées de manière effective.

** En cas de problème dus aux horaires des salles, le temps de jeu peut être réduit selon accord préalable entre les deux équipes participantes et l'arbitre.*

- **Phases finales:**
 - Jusqu'aux demi-finales, le temps de jeu sera identique au point précédent.
 - Lors des finales, pour toutes les catégories – hormis les Juniors D, le temps de jeu sera de 3 x 20 minutes* non effectives avec un temps de pause de 10 minutes. Seules les trois dernières minutes de la dernière période seront chronométrées de manière effective. En ce qui concerne les Juniors D, le temps de jeu sera de de 2 x 20 minutes non effectives avec un temps de pause de 5 minutes. Seules les trois dernières minutes de la dernière période seront chronométrées de manière effective.

Si à l'issue du temps réglementaire des phases finales, il y a match nul, une prolongation de 5 minutes en mort subite aura lieu (en fonction du temps à disposition). Si à l'issue de cette prolongation le score est toujours nul, 5 tirs aux buts par équipes auront lieu (*idem au mode de la Coupe suisse*). Si après cette série de tirs, le score est toujours nul, un tir par équipe aura lieu jusqu'à ce qu'elles soient départagées.



Chapitre 4 : Qualification de joueur

Art. 14 **Type de joueur**

Les équipes inscrites en Coupe vaudoise ont le droit d'aligner différentes catégories de joueurs :

- Joueurs licenciés de l'équipe inscrite
- Joueurs non licenciés mais s'entraînant avec l'équipe inscrite

Art. 15 **Droit de jouer**

Un joueur ne peut pas jouer pour deux équipes évoluant dans la même catégorie au sein de la Coupe vaudoise.

Un joueur peut cependant évoluer dans deux équipes du même Club ou deux équipes de deux Clubs différents évoluant dans deux catégories différentes pour autant qu'il remplisse les conditions émises par les règles de jeu de swiss unihockey.

Par exemple : un joueur peut évoluer dans une équipe Juniors C et Juniors B.

Art. 16 **Listes de joueurs**

Une liste de joueurs (20 joueurs maximum, gardiens compris, par équipe) sera présentée au responsable de la Coupe vaudoise avant le début des phases de poule.

Cette liste peut être actualisée à tout moment pendant les phases de poule auprès du responsable de la Coupe. A partir des phases finales (huitièmes de finale), cette liste ne pourra plus être modifiée.

Chapitre 5 : Lieux de compétition

Art. 17 **Lieux de compétition**

Les lieux de compétition, à savoir les salles de gym, seront mises à disposition par les clubs qui en prendront la responsabilité pendant les matchs. Les équipes doivent se conformer aux prescriptions et règlements d'utilisation en vigueur du club qui met la salle à disposition :

- **Vestiaires**
Chaque équipe doit veiller à tenir son vestiaire propre et ne rien laisser traîner sur le sol, sur les bancs ou dans les douches. Vaud Unihockey ne porte aucune responsabilité. Des sanctions en cas de non respect pourraient être appliquées.
- **Buvette**
La tenue d'une buvette lors des matchs de Coupe vaudoise est au libre choix du club organisateur.
- **Matériel**
Un matériel fonctionnel sera mis à disposition par les clubs qui organisent les matchs. Si une équipe ne peut pas garantir l'organisation d'un match dans une salle correctement équipée, elle peut renoncer à son droit de jouer à domicile et ne faire ses matchs qu'à l'extérieur. Ce point doit être impérativement mentionner au responsable de la Coupe vaudoise lors de l'inscription.
- **Terrain**
Le terrain doit être aux dimensions standards, selon les normes de swiss unihockey. Le marquage des zones de but doit être effectué, le terrain sera entouré d'une bande officielle avec des zones de dégagement correctes.

Si une équipe ne peut pas garantir l'organisation d'un match, elle peut renoncer à son droit de jouer « à domicile » (*Voir Chapitre 3 – Art. 11 – p.5*).

Art. 18 **Table de chronométrage**

Une table de chronométrage est demandée afin d'aider la tâche de l'arbitre, notamment pour les 3 dernières minutes effectives du temps de jeu, ainsi que pour mesurer le temps des pénalités.

La table doit être tenue par au minimum deux personnes, dont un adulte.

Chapitre 6 : Pointage et résultats

Art. 19 Types

Il convient de séparer les pointages des phases de poules et des phases finales.

Lors des phases de poules, le pointage est divisé comme suit :

- Victoire : Une équipe qui a marqué plus de buts que son adversaire est déclarée vainqueur. Une victoire est récompensée par 2 points.
- Défaite : Une équipe qui a marqué moins de buts que son adversaire est déclarée perdante et ne marque par conséquent aucun point.
- Match nul : Si à l'issue du temps réglementaire, il y a match nul, chaque équipe est récompensée par un point.

En revanche lors des phases finales, il n'existe que deux types de pointage :

- Victoire : Une équipe qui a marqué plus de buts que son adversaire est déclarée vainqueur et est automatiquement qualifiée pour le prochain tour.
- Défaite : Une équipe qui a marqué moins de buts que son adversaire est déclarée perdante et est automatiquement éliminée de la compétition.

Si à l'issue du temps réglementaire, il y a match nul se référer *au « Chapitre 3 – Art. 13 – p.6 »*.

Art. 20 Classements

Les classements de la Coupe vaudoise se divisent en phases de poule de façon à départager les équipes dans l'ordre par :

1. Le nombre de points acquis
2. La confrontation directe
3. La différence de buts (goal average)

Art. 21 Non présentation et forfait

Une équipe qui ne se présente pas à son match ou qui déclare forfait sera sanctionnée d'une défaite et débitée de 5 buts encaissés. Son adversaire se verra, quant à lui, crédité d'une victoire et de 5 buts marqués.

Art. 22 Résultats

Pour éviter tout problème de transmission des résultats qui pourrait par la suite influencer le classement et pénaliser une équipe, il sera demandé aux secrétaires de match « à domicile » de remplir une feuille de résultats qui sera validée par l'arbitre à l'issue du match. L'arbitre sera chargé de la transmettre au plus tard dans les 24 heures à Vaud Unihockey sous la forme d'une photo de bonne qualité, de façon à ce que le résultat soit bien visible et lisible.

Les résultats seront également publiés sur le site de Vaud Unihockey (www.vaud-unihockey.ch) ainsi que sur la [page facebook](#) de Vaud Unihockey.



Chapitre 7 : Arbitrage

Art. 23 **Arbitres**

Chaque club s'engage à fournir au minimum un arbitre licencié pour le bon déroulement de la Coupe vaudoise. Les arbitres inscrits seront regroupés dans un pool d'arbitres et seront par la suite convoqués par Vaud Unihockey.



Chapitre 8 : Cotisations et frais d'arbitrage

Art. 24 Cotisations

Chaque club paie une cotisation par équipe inscrite à Vaud Unihockey. Le montant est fixé lors de l'Assemblée générale. Les cotisations se présentent comme suit :

- Catégorie Hommes : CHF 60.–
- Catégorie Dames : CHF 60.–
- Catégorie Juniors A, B, C et D : CHF 30.–

Art. 25 Frais d'arbitrage

Chaque équipe règle le même montant à l'arbitre. Le montant sera avancé par Vaud Unihockey durant la compétition puis sera facturé à chaque club en fonction du nombre de matchs que les équipes participantes auront effectués.

Les frais* d'arbitrage par équipe et par match s'élèvent à CHF 50.– pour l'ensemble de la compétition. Les frais d'arbitrage des finales seront assurés par Vaud Unihockey.

** L'augmentation des frais d'arbitrage devra être validée lors de l'Assemblée générale du 29 août 2018.*



Chapitre 9 : Calendrier

Art. 26 Inscriptions

La date limite pour inscrire une équipe, toute catégorie confondue, est fixée au **15 août 2018**.

Art. 27 Lancement de la compétition

La compétition sera lancée pour toutes les catégories lors de la dernière semaine de septembre ou première semaine d'octobre (semaine 39 ou 40).

La suite du calendrier dépendra du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie et sera transmis au plus tard mi-septembre à tous les clubs participants.



Chapitre 10 : Organisation des finales

Art. 28 Organisation

Toutes les finales des catégories présentes à la Coupe vaudoise auront lieu le même jour et au même endroit.

Art. 29 Date des finales

La date définitive sera décidée et validée lors de l'Assemblée générale.

Art. 30 Choix de l'organisateur

Chaque club membre de Vaud Unihockey a la possibilité d'organiser les finales de Coupe vaudoise. Le Club qui souhaite organiser l'événement présente sa candidature en remplissant le questionnaire prévu à cet effet.

Vaud Unihockey se réserve le droit de procéder à un premier tri dans les candidatures et ne présenter que celles qui auront rempli une série de critères précis (cahier des charges de l'organisateur). Le Comité cantonal soumet ensuite au vote, lors de l'Assemblée générale, le choix final de l'organisateur à ses membres.



Chapitre 11 : Coupe romande

Art. 31 Participation à la Coupe romande

Le vainqueur de chaque catégorie devra représenter le canton de Vaud lors de la Coupe romande. En cas de non possibilité, le second finaliste de la catégorie sera désigné comme représentant vaudois pour l'événement. Vaud Unihockey informera les équipes durant la saison des modalités de la compétition.

Art. 32 Date des finales

La date définitive sera annoncée en cours de saison.

Art. 33 Choix de l'organisateur

Les finales de Coupe romande sont organisées selon un tournus entre les associations cantonales. Vaud Unihockey peut être amenée à mettre sur pied cette compétition et pourra en déléguer l'organisation à un de ses membres.

Le Comité se tient bien évidemment à disposition pour toute question à l'adresse suivante :
info@vaud-unihockey.ch